



COMMUNE
de
ROMANEL-SUR-LAUSANNE

RAPPORT MUNICIPAL

N° 51/2024

au Conseil communal

Réponse au postulat de M. Simon Schulé

-

Projet « Village solidaire » en collaboration avec Pro Senectute

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers communaux,

1. Objet du postulat

Lors de la séance du Conseil communal du 23 mars 2023, votre assemblée a accepté le renvoi en Municipalité du postulat proposé par M. Simon Schulé, demandant à la Municipalité « d'étudier la faisabilité de la mise en place d'un projet de type Village solidaire avec Pro Senectute à Romanel-sur-Lausanne », argumentant qu'un tel projet pourrait « contribuer à renforcer le bien-être et la qualité de vie de nos aînés en offrant des activités originales et de qualité et en favorisant l'autonomie et le maintien du lien social ».

2. État des lieux

Description du concept de « Village solidaire »

« Quartiers Solidaires » est le nom d'une méthodologie développée pour les villes par Pro Senectute Vaud au début des années 2000, visant à faciliter l'intégration des personnes âgées au sein de leur quartier afin d'améliorer leur qualité de vie.

Par la suite, cette méthodologie a été adaptée aux plus petites communes sous le nom de « Village solidaire ».

La méthode, largement reconnue et récompensée¹, a été mise en place dans 35 communes et/ou quartiers du canton de Vaud² ; si certains projets sont en cours, ils sont en majorité arrivés à terme et les activités qui en ont résulté se poursuivent désormais de manière autonome.

Alternative envisageable

L'association Lausanne Région développe son propre programme dédié aux communes membres désireuses de mettre en place une politique seniors³. Dans le cadre de cette plateforme, une autre méthodologie intitulée « Actions communautaires » a été développée, également en partenariat avec Pro Senectute. Des projets-pilotes ont été initiés en 2022 et 2023 dans 5 communes vaudoises⁴.

¹ Voir <https://www.quartiers-solidaires.ch/vaud/reconnaisances-evaluations-prix-419.html>

² La liste se trouve sur <https://www.quartiers-solidaires.ch/vaud/documents-256.html>

³ <https://www.guide-seniors.ch/>

⁴ <https://vd.prosenectute.ch/fr/communes/Participer/Actions-communautaires.html>

Sans une étude détaillée, il semble difficile d'évaluer les différences entre les deux méthodes et de déterminer, à ce stade, laquelle conviendrait le mieux à la situation de Romanel-sur-Lausanne.

Situation communale

Au 31 décembre 2023, la commune de Romanel-sur-Lausanne comptait 726 personnes âgées de 65 ans et plus, soit 18.2 % de la population résidente⁵. Cette proportion est supérieure à la moyenne cantonale qui s'établit à 15,8 %. De plus, les prévisions démographiques prévoient une augmentation de la proportion de seniors dans l'ensemble du canton et, par là-même, sur le territoire communal.

Localement, plusieurs associations dédiées aux seniors sont actives sur le territoire communal. Citons en particulier :

- Le Bénévolat Cheseaux – Romanel – Vernand qui propose différents services aux aînés (cours de gymnastique, transports, visites, promenades, aide aux achats, livraisons de repas chauds, ...).
- Le Fil d'Argent qui regroupe des aînés de Romanel-sur-Lausanne, Cheseaux-sur-Lausanne, le Taulard et Vernand, et organise généralement une séance par mois durant laquelle des divertissements sont proposés.
- Pro Senectute est également actif sur le territoire communal avec l'organisation de séances de cinéma et de thés dansants à Prazqueron, ainsi que de repas pris en commun dans des restaurants locaux.

Sans être pléthorique, l'offre en faveur des seniors au sein de la commune est donc bien existante, principalement au sein de la société civile.

3. Description du projet « Village solidaire »

La méthodologie « Village solidaire » se divise en deux phases, sur une période d'environ trois ans et demi, se déroulant comme suit :

Analyse préliminaire

La Municipalité mandate Pro Senectute afin d'effectuer une analyse préliminaire, dont l'objectif est d'évaluer la faisabilité du projet en prenant contact avec les différents organismes professionnels et associatifs actifs dans la commune en matière d'aide aux seniors ou de développement du lien social. Ceux-ci sont ainsi avisés de la possible mise en œuvre du projet et priés d'indiquer leur intérêt à y participer.

Cette étude, basée sur des entretiens et des rencontres menés par un animateur professionnel, doit permettre de déterminer les principaux besoins et d'évaluer le degré d'intérêt des aînés.

Elle s'accompagne d'une offre financière détaillée adaptée à la situation rencontrée.

Exécution du projet

Dans le cas d'une analyse préliminaire positive, la Municipalité devra obtenir de votre Conseil le financement nécessaire à l'exécution du projet ; dit projet nécessitant un engagement sur plusieurs années, le préavis correspondant demandera très vraisemblablement un crédit d'investissement.

Après obtention de l'accord du Conseil communal, le projet pourra être initié ; il se divisera en quatre étapes successives :

⁵ Selon les valeurs fournies par l'office de la population.

Diagnostic

La première phase, dite de diagnostic, dure approximativement une année et consiste tout d'abord pour l'animateur à constituer un groupe de ressources composé de différents acteurs influents dans la commune, chargés de soutenir et promouvoir le projet.

Par la suite, en immersion dans le village, l'animateur conduit des entretiens pour définir précisément les besoins et les ressources nécessaires.

Le diagnostic lui-même, rendu après environ une année de travail, identifie le milieu de vie des personnes âgées sur le territoire communal dans plusieurs domaines (santé, mobilité, habitat, économie, culture, ...). Il est diffusé sous la forme d'un rapport dans le cadre d'un forum auquel l'ensemble de la population est convié.

Construction et émergence

La deuxième phase, également d'une durée d'une année environ, voit l'organisation de forums communautaires destinés aux personnes à la retraite et à leurs proches, ainsi qu'aux personnes impliquées. Les intéressés travaillent sur des problématiques concrètes et commencent à élaborer des projets précis, sous la surveillance et l'accompagnement d'un animateur de proximité.

Réalisation

Pendant les six mois de la phase de réalisation, les différents projets identifiés se concrétisent sur le terrain alors que les groupes de travail qui se sont constitués précédemment sont organisés pour assurer leur pérennité. Un nouveau groupe de coordination est créé pour superviser l'ensemble des activités.

Autonomisation

La partie finale, d'environ une année, débute par une évaluation de l'avancement du processus et de son degré d'autonomie. Elle permet de fixer les conditions à atteindre pour permettre à l'animateur de proximité de se retirer afin que les groupes, forts de leurs responsabilités et objectifs, puissent désormais agir en complète autonomie.

4. Évaluation des coûts

Le financement d'un projet « Village solidaire » est assuré environ pour moitié par les subventions fédérales et cantonales disponibles.

L'engagement financier communal devra couvrir notamment les frais du personnel affecté au projet et le budget de fonctionnement nécessaire à son animation. Se posera donc la question du suivi à l'interne, l'administration communale ne disposant pas des ressources humaines nécessaires et n'ayant ni la disponibilité, ni les compétences requises pour gérer un tel projet.

Selon les différents préavis consultés, la contribution communale semble calculée sur la base d'un forfait et d'une part variable dépendant du nombre d'habitants. À titre d'exemple, la commune d'Yvonand (3'500 habitants) a déposé un préavis⁶ en 2019 sur le même thème, prévoyant une charge de CHF 207'910,00 pour la commune, montant auquel il convient d'ajouter le coût de l'analyse préliminaire.

⁶ <http://www.yvonand.ch/vie-politique/preavis-2/docsc2/listing/preavis-2019-12-projet-de-developpement-dun-concept-de-village-solidaire-en-faveur-des-aines-dyvonand>

5. Conclusions

La faisabilité d'un projet de « Village solidaire » ne semble poser aucun problème particulier à Romanel-sur-Lausanne. Cependant, au vu des différentes activités déjà existantes dans la commune en faveur des aînés et prenant en compte la longue liste des projets déjà en cours ou en phase de démarrage prochain, la Municipalité n'a pas jugé essentiel d'initier un processus de « Village solidaire » lors de l'élaboration de son budget 2024.

Au vu de ce qui précède, la Municipalité vous demande, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers communaux, de prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE ROMANEL-SUR-LAUSANNE

- vu le rapport municipal n° 51/2024 adopté en séance de Municipalité du 12 février 2024 ;
- ouï le rapport de la commission chargée de l'étude de ce rapport ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

décide :

de prendre acte de la réponse au postulat déposé par M. Simon Schulé.

AU NOM DE LA MUNICIPALITÉ

La Syndicue :		Le Secrétaire :
Claudia Perrin		Nicolas Ray

Romanel-sur-Lausanne, le 12 février 2024

Déléguée municipale : Mme Claudia Perrin, Syndicue

Annexe : Texte de la proposition